

RÉSOLU, Qu'une très humble supplique soit présentée au Souverain Pontife, priant Sa Sainteté de vouloir bien nommer Coadjuteur de l'Evêque de Québec, la personne qui lui a été présentée à cet effet par Monseigneur Jos. Signay.

Alors on lut et on adopta un projet de supplique dont voici la teneur :

A SA SAINTETE LE PAPE GREGOIRE XVI.

TRÈS SAINT PÈRE,

Nous, Vicaires-Généraux, Archevêques, Curés, Missionnaires, Vicaires et autres Ecclésiastiques du Diocèse de Québec, soussignés, supplions humblement Votre Sainteté de nous permettre de déposer à ses pieds les sentimens de la vénération profonde dont nous sommes pénétrés pour le Père commun des Fidèles, le successeur du glorieux prince des Apôtres, à qui fut commis le soin de paître, de régir et de conduire tout le troupeau de J. C.

Tandis que la terre se réjouit encore de l'heureux avènement de Votre Sainteté à la chaire de S. Pierre, que tous les fidèles de ce vaste Diocèse s'empresment de gagner l'indulgence du Jubilé accordée par V. S. au monde catholique, et d'implorer la protection du ciel sur son Pontificat ; Nous, le clergé de ce même Diocèse, interrompons un moment les travaux d'un ministère qui nous accable, mais qui ne laisse pas de nous remplir de consolation, pour exprimer à V. S. nos craintes, nos alarmes, et pour la supplier de vouloir bien étendre jusqu'à nous sa sollicitude paternelle et sa vigilance toute particulière.

Jusqu'ici, TRÈS SAINT PÈRE, la paix de Dieu a régné dans l'Eglise du Canada ; la foi y est encore vive ; l'Evangile y fait chaque jour de nouveaux progrès ; notre religion sainte est honorée, les exercices du culte public sont respectés, même par nos frères séparés. Nous pouvions attribuer ces précieux avantages d'abord, sans doute, à la bonté toute puissante du Père des miséricordes ; ensuite, à l'intercession d'une foule de Martyrs qui, il y a deux siècles, plantèrent la foi dans ces régions éloignées, où le nom de Dieu était encore inconnu ; enfin, et singulièrement au zèle pastoral, et à la piété des Evêques institués par le S. Siège Apostolique dans ce pays, depuis son établissement.

Nous nous flattons même, T. S. P., que des jours de tranquillité et de prospérité plus grandes encore nous étaient réservés, lorsqu'à la mort du saint Prélat que nous venons de perdre, le sage Administrateur du Diocèse, en prenant possession du Siège de Québec, désigna, d'après les formalités d'usage (sauf toujours la nomination et l'institution canoniques du Souverain Pontife à qui seul l'une et l'autre appartiennent de droit inviolable), pour son Coadjuteur et successeur futur, Messire Pierre Flavien Turgeon, Prêtre du Séminaire des Missions Étrangères de Québec, qui avait été auparavant recommandé à la Cour de Rome, et plus tard agréé solennellement par le ministre de Sa Majesté Britannique.

Une joie universelle se répandit dans tous les cœurs, à la nouvelle de ce choix. Car, T. S. P., depuis nombre d'années, cet Ecclésiastique était connu, aimé et respecté du troupeau dont il allait partager le soin ; les vœux unanimes de tous les Catholiques de cet immense Diocèse l'appelaient à la dignité épiscopale.

Aussi, T. S. P., combien nous fûmes surpris et consternés, en apprenant qu'il paraissait exister à la Sacrée Congrégation de la Propagande quelque obstacle à l'expédition des Bulles du dit Messire Pierre Flavien Turgeon, et qu'on regardait même cet obstacle comme venant de son opinion bien prononcée contre l'aliénation des biens du Séminaire de Montréal ! Hélas ! T. S. P., aurait-il droit à la confiance de son peuple, l'Evêque qui approuverait une telle mesure ? mériterait-il l'amour de son troupeau, le pasteur qui consentirait à voir passer dans des mains étrangères des propriétés consacrées à Dieu pour l'instruction religieuse et morale de ses ouailles ?

Prévoyant que cette aliénation porterait un coup funeste à la religion de leurs pères, le Clergé, dans une requête à Sa Majesté Britannique, et les Fidèles de ce Diocèse, par le ministère de leurs Représentans, dans une adresse au même Souverain, ont solennellement protesté contre une semblable transaction. Nous prenons la liberté d'annexer copie de ces deux pièces à notre présente supplique, pour l'information de Votre Sainteté.

Nous osons donc espérer, T. S. P., que lorsque ces documens auront été soumis à V. S., elle ne nous refusera pas pour notre pasteur futur, celui que tout le peuple demande avec nous, celui que notre Evêque désire associer à ses pénibles travaux ; celui qui ne cesse de prêcher au Clergé ainsi qu'aux autres Fidèles la soumission la plus entière, la vénération la plus profonde et l'affection la plus sincère pour le Pontife Suprême de l'Eglise de J. C.

Nous vous supplions T. S. P., d'écouter favorablement la prière de vos enfans du Canada ; d'agréer nos très humbles représentations, qui seront déposées aux pieds de V. S. par le digne Ecclésiastique récemment chargé des affaires de l'Evêque de Québec auprès du S. Siège, et de nous accorder la Bénédiction Apostolique.

RÉSOLU que cette supplique soit imprimée, et qu'on la fasse circuler, en même temps et de la même manière que la requête à Monseigneur l'Evêque de Québec.

RÉSOLU que Monseigneur l'Evêque de Québec soit prié de transmettre cette supplique au Souverain Pontife.

(Signé) ANT. BEDARD, P^{RE}S.

Pour vraie copie.

Président